

Protéger les lanceurs d'alerte pour « relancer le journalisme d'investigation »

Description

Créée aux Pays-Bas en septembre 2013, la plate-forme Publeaks, première en son genre, sert d'interface entre les citoyens souhaitant dénoncer de graves méfaits et les médias néerlandais. En France, une plate-forme de protection juridique des lanceurs d'alerte vient d'être annoncée.

Convaincu que les lanceurs d'alerte sont « *un maillon essentiel dans un système démocratique de l'équilibre des pouvoirs* », Teun Gautier, directeur de l'hebdomadaire *Groene Amsterdammer*, crée, en l'été 2013 avec le soutien de Netwerk Democratie, ONG qui œuvre pour la « démocratie en ligne », un site internet sécurisé afin de leur offrir la possibilité de communiquer anonymement leurs informations aux médias. La partie technique est confiée au prestataire internet Greenhost, qui choisira de s'appuyer sur une équipe de développeurs italiens. Ces derniers initieront les journalistes néerlandais à l'usage de leur plate-forme sécurisée et anonyme GlobaLeaks, promue par l'Hermes Center for Transparency and Digital Human Rights.

D'autres plates-formes destinées aux lanceurs d'alerte existent dans le monde, mais elles sont généralement l'œuvre d'un seul média ou d'une association de journalistes, à l'instar d'Investigative Reporting Project Italy (IRPI). La singularité de Publeaks est d'avoir été lancée par une quinzaine des principaux médias d'information néerlandais, titres de presse écrite (*Algemeen Dagblad* (AD), *De Correspondent*, *De Groene Amsterdammer*, *De Volkskrant*, *Het Financieele Dagblad*, *Het Parool*, *NRC Handelsblad*, *Trouw*, *Vrij Nederland*), radios ou télévisions (*NOS Nieuws*, *Nieuwsuur*, *Pownews*, *RTL-Nieuws*) et site internet (Nu.nl).

Chacun apporte une cotisation d'un montant annuel de 500 euros à la Fondation Publeaks.

A l'origine du projet, l'idée était de permettre à tous les journalistes des titres de presse ou des émissions d'information partenaires de partager, sans distinction, l'ensemble des documents postés sur la plate-forme. Solidaires pour le développement technique de Publeaks, les médias n'en restent pas moins concurrents dans l'exercice de leur métier.

« *Dès qu'un lanceur d'alerte nous contacte, c'est chacun pour soi* », avoue Sybren Kooistra, journaliste au quotidien *De Volkskrant*. En conséquence, il est désormais demandé aux lanceurs d'alerte de sélectionner ceux des médias auxquels ils souhaitent destiner leurs révélations. Ces derniers accèdent à la plate-forme en se connectant tout simplement au site web de Publeaks à partir de n'importe quel poste informatique, ou mieux, en passant par le réseau anonyme TOR. Non sans leur rappeler les conséquences éventuelles d'une telle démarche, Publeaks donne l'assurance que les images, les vidéos ou les documents transmis seront impossibles à tracer

. Les journalistes, quant à eux, recueillent ces informations en branchant, sur un ordinateur destiné exclusivement à se connecter au serveur de Publeaks, une clé UBS contenant TAILS (*The Amnesic Incognito Live System*), système d'exploitation qui, comme son nom l'indique, ne garde rien en mémoire. Par ailleurs, journalistes et lanceurs d'alerte disposent, sur PubLeaks, d'une messagerie cryptée.

« *J'ai tout de suite vu que cette initiative pourrait relancer le journalisme d'investigation aux Pays-Bas* », explique Corine de Vries, une des pionnières de Publeaks et codirectrice de la rédaction de Volkskrant. Depuis la publication, dans les pages de ce quotidien néerlandais, de deux affaires retentissantes concernant les malversations d'un parlementaire et celles d'un dirigeant d'une association, Publeaks gagne en notoriété auprès des médias néerlandais de tout bord, de plus en plus nombreux, du reste, à y adhérer. En avril 2014, Publeaks en compte une cinquantaine, parmi lesquels des journaux locaux. « Avec une base aussi large, le gouvernement peut difficilement nous attaquer », explique Corine de Vries, sachant que l'administration publique craint de se sentir particulièrement visée ou encore que Publeaks puisse servir d'alibi aux journalistes quant à la protection de leurs autres sources.

Néanmoins, certains médias néerlandais s'opposent à Publeaks, comme le quotidien *De Telegraph* et l'hebdomadaire *Elsevier*. « *Il est étrange de se dire que des gens qui peuvent tout balancer dans la rue sont des bonnes personnes. Cela donne une bonne raison à ceux qui veulent transgresser les règles. Je pense aussi que les médias sont plus forts dans la compétition plutôt que dans la collaboration* », justifie Arendo Joustra, rédacteur en chef d'Elsevier.

Après cette première expérience néerlandaise réussie, les créateurs de GlobaLeaks, quant à eux, ambitionnent de développer une version de leur système sécurisé et anonyme pour smartphone, destinée aux lanceurs d'alerte résidant en Afrique ou en Inde.

En France, un projet de plate-forme de protection des lanceurs d'alerte vient d'être lancé par William Bourdon, président de l'association Sherpa qui regroupe des juristes spécialisés dans la lutte anti-corruption, ainsi que Edwy Plenel, président de Mediapart, et Gérard Ryle, directeur de l'International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ).

« L'intolérance à la clandestinité, quand elle est le bouclier de la fraude ou de la duplicité, court comme un vent fécond à travers le globe », déclarent les initiateurs du projet. Développée en Europe dans un premier temps, puis dans le monde entier, cette structure offrira le conseil juridique nécessaire à ceux qui s'engagent dans la révélation d'affaires d'intérêt général. Construite en collaboration avec des ONG (des partenariats sont en cours d'élaboration en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Australie), cette plateforme s'appuiera sur des juristes spécialisés, afin d'aider, de défendre, voire d'abriter, les lanceurs d'alerte partout dans le monde, y compris dans les pays où une loi, parfois inefficace, les protège. Au sein de l'Union européenne, cinq pays seulement se sont dotés d'une législation globale en matière de protection des lanceurs d'alerte : le Royaume-Uni, le Luxembourg, la Roumanie, la Slovénie et, enfin, la France, récemment, par la loi du 6 décembre 2013, s'appliquant aux citoyens salariés du secteur privé comme aux fonctionnaires.

Alors qu'Edward Snowden est toujours en exil en Russie, sous le coup de trois chefs d'inculpation criminels par le département de la justice américain, à la suite de ses révélations sur le système d'écoute à l'échelle planétaire opéré par l'Agence de sécurité nationale (NSA), le prix Pulitzer, l'un des plus prestigieux en journalisme, a été décerné aux journaux qui les ont publiées, The Guardian et The Washington Post, « pour un exemple distingué de service public méritoire ». En juin 2014, l'hebdomadaire français L'Express a lancé un manifeste, accompagné d'une pétition en ligne, soutenu par une cinquantaine de personnalités, pour obtenir de la France, qu'elle accorde l'asile à l'ancien consultant de la NSA.

Sources :

- « Quinze médias lancent un WikiLeaks national aux Pays-Bas », Adeline Raynal, LaTribune.fr, 11 septembre 2013.
- « Les Pays-Bas invitent les lanceurs d'alerte à s'exprimer grâce à Publeaks », Gaëlle Legrand, Horizons Médiatiques –édition Europe, horizonsmediatiques.fr, 31 mars 2014.
- « Le prix Pulitzer récompense les révélations sur les écoutes de la NSA », Nicolas Bourcier (avec AFP), *Le Monde*, 16 avril 2014.
- « La tanière virtuelle des lanceurs d'alerte », Yves Eudes, *Le Monde*, 18 avril 2014.

Catégorie

1. Usages

date créée

2 octobre 2014

Auteur

francoise